La HALDE contre la burqa

12/10/2008 à 13h50



Une jeune femme apprend le français dans le cadre d'un "contrat d'accueil et d'intégration" (CAI) et reçoit des cours de langue gracieusement offerts par la communauté. Lorsque le formateur refuse qu'elle conserve sa burqa pendant les cours, elle se tourne vers la HALDE. Jusque là, rien d'inhabituel.



Et là, surprise : selon l'avis de la HALDE, le port de la burqa *"entrave le bon déroulement des formations. La pédagogie mise en œuvre pour l'apprentissage d'une langue impose en effet que le formateur puisse observer le visage de ses élèves afin d'en percevoir les expressions et mimiques étayant la parole ; tout travail d'apprentissage ou de correction phonétique requérant par ailleurs ces mêmes conditions. De plus, ce type de tenue vestimentaire ne permet pas au formateur de vérifier l'identité de la personne alors que l'apprentissage du français dans le cadre du CAI présente un caractère obligatoire (…) Dès lors, une telle interdiction pourrait ne pas être considérée comme méconnaissant le principe de non-discrimination religieuse au sens des articles 9 et 14 de la C.E.D.H"*

Source : Le Figaro

Merci à fifi, Anne Onyme, DeZeNal, etc.

BONUS : Défilé de mode